



Commune de Barberaz
Savoie

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026

20h00 – Salle du conseil

Le conseil va bientôt commencer





Commune de Barberaz
Savoie

CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2026 20h

- Appel des élu·es,
- Désignation d'un·e secrétaire de séance,
- Approbation des procès-verbaux des 4-02-26 et 21-03-2026,
- Signature de la feuille de présence.



Ordre du jour

↳ Projets de délibérations :

EXAMEN SIMPLIFIE

Finances

1. Adhésion à l'ASDER pour l'année 2026.
2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

Ressources Humaines

3. Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

EXAMEN DETAILLE

Administration générale

4. Pouvoirs délégués au maire pour la durée du mandat.
5. Indemnités de fonction des élus.
6. Modalités de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).
7. Désignation des membres de la CAO et MAPA.
8. Désignation des membres du Parc Naturel Régional de Chartreuse.
9. Désignation des membres du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
10. Désignation d'un correspondant défense.
11. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS).
12. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).
13. Désignation des membres du comité syndical du SI jeunesse.
14. Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

Travaux

15. Délégation de signature pour travaux de réfection de la chaussée rues de la Libération et des Belledonnes.

Affaires scolaires

16. Dotation scolaire et financement aux projets culturels des écoles maternelles et élémentaires publiques.
17. Dotation exceptionnelle à l'école élémentaire Albanne pour une semaine de découverte.

Finances

18. Vote des taux des taxes locales 2026.
19. Lancement d'une procédure de marché public pour la restauration collective.

INFORMATIONS DIVERSES



Commune de Barberaz
Savoie

Examen simplifié des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

1. Adhésion à l'ASDER – année 2026

L'ASDER propose un soutien et une expertise auprès des collectivités.

Proposition d'adhérer à hauteur de 300 € pour l'année 2026



Asder



Commune de Barberaz
Savoie

2. Adoption du règlement budgétaire et financier



Mentions obligatoires

- Modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- Modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels.

Avantages pour la collectivité

- Permet une description détaillée des procédures de la commune,
- Crée un référentiel commun,
- Rappelle les normes applicables et le principe de permanence des méthodes.



Commune de Barberaz
Savoie

3. Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Mission facultative du Centre de Gestion pour permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

Révision des tarifs, à compter du 1er janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL avec trois nouveaux process intégrés.





Commune de Barberaz
Savoie

Examen détaillé des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

4. Pouvoirs délégués au maire pour la durée du mandat

Proposition de confier au maire, pour la durée de son mandat les compétences suivantes : 19 sur 29 au total

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;



SUITE



16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, de droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;



5. Indemnités de fonction des élus

Proposition

- Maire : **51 % (2096,61 €brut)**
- Adjoints au maire :
 - 1^{ère} adjointe : **18 % (739,98 €brut)**
 - 2^{ème} adjoint : **14 % (575,54 €brut)**
 - 3^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} adjoint : **13 % (534,43 €brut)**
 - 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint : **12% (493,32 €brut)**
- Conseillers municipaux délégués :
 - Conseillère déléguée en charge des solidarités et Vice-Présidente du CCAS : **12 % (493,32 €brut)**
 - Conseiller délégué en charge de la santé et des personnes vulnérables : **8 % (328,88 €brut)**
 - Conseiller-es délégué-es culture-associations, EHPAD, pôle de santé, communication et information aux habitants, sport, transition énergétique, réseaux sociaux et sport, chauffage urbain, ville inclusive, solidarités : **6.25% (256,94 €brut)**
 - Conseiller délégué CMJ et devoir de mémoire : **3 % (123,33 €brut)**
 - Conseiller délégué mobilités : **1 % (41,11 €brut)**

Taux maximaux applicables
pour les communes entre
3500 et 9999 habitants

- Maire : 58,3 %
- Adjoints : 23,32 %



Commune de Barberaz
Savoie

6. Modalités de dépôts des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

La commission doit comprendre :

- Un Président
- + 5 membres titulaires (et autant de suppléants)





Commune de Barberaz
Savoie

7. Désignation des membres de la CAO et MAPA

Les membres de ces commissions seront identiques.

Il convient d'élire 5 titulaires et 5 suppléants

Président : le maire



TITULAIRES	Prénom	Nom
	François	MAUDUIT
	Michel	MARZIN
	Nathalie	LAUMONNIER
	Jacky	PEROT
	Laetitia	DOUMONT

SUPPLEANTS	Prénom	Nom
	Yvan	ROTA-BULO
	Xavier	FANTIN
	Laetitia	HEDON
	Marie-Eve	BERNI
	Christine	ROYER



Commune de Barberaz
Savoie

8. Désignation des membres du Parc Naturel Régional de Chartreuse

Il convient de désigner :

1 titulaire : **Aurélie FOURNIER**

1 suppléant : **Guillaume BRULFERT**



MISSIONS

- Participer aux réunions et instances décisionnelles du Parc
- Défendre les intérêts et besoins de la Commune dans les projets du Parc
- Relayer les informations au sein du conseil municipal



Commune de Barberaz
Savoie

9. Désignation des membres du Comité National d'Action Social (CNAS)

Il convient de désigner deux délégués pour la durée du mandat :

- 1 délégué des élus : **Mme Nathalie LAUMONNIER**
- et 1 délégué des agents : **Mélanie TELLIER (RH)**

MISSIONS

- Donner un avis sur les orientations de l'association
- Émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes





Commune de Barberaz
Savoie

10. Désignation d'un correspondant défense

Il convient de désigner :

- 1 titulaire : **Antonin AUBIN**
- et 1 suppléant : **Pierre LEGAGNOUX**



MISSIONS

- Maintenir un contact régulier avec la Direction défense et sécurité
- Informer le conseil des actions et programmes menés
- Participer aux réunions et exercices organisés par les autorités militaires



Commune de Barberaz
Savoie

11. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Il convient de nommer librement :

- 9 membres élu·es parmi les membres du Conseil Municipal

Prénom	Nom
Nathalie	Laumonnier
Marie-Eve	Berni
Elisabeth	Cavada
Yvan	Rota-Bulo
Michel	Marzin
Régis	Allard
Mélanie	Perret
Christel	Cailles de Salies
Corinne	Cerneka



Centre Communal
d'Action Sociale
de Barberaz

- 9 membres supplémentaires seront désignés parmi :
 - des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - des associations familiales, désignés sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
 - des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées.
 - des personnes désignées par M. le maire.



12. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID a pour mission principale d'assurer la transparence, l'équité et la régularité dans l'évaluation des impôts locaux au niveau communal.

Il convient de désigner 16 membres titulaires et 16 suppléants parmi les contribuables de la Commune.

Titulaires	Prénom	Nom
	Michel	MARZIN
	Jean-Claude	BERNARD
	Oriane	CHAMPANET
	Jean-Marc	PRINCE
	Philippe	PONS
	Dominique	DIVERCHY
	Mélanie	PERRET
	Pierre	BARRIER
	Sylvie	SELLERI
	Laetitia	HEDON
	Françoise	BLONDEL
	Danièle	GODDARD
	Sylvie	MARTIN
	Guillaume	BRULFERT
	François	MAUDUIT
	Audrey	BADURINA

Suppléants	Prénom	Nom
	Monique	GELLOZ
	Pierre	LEGAGNOUX
	Raoul	COSPEN
	Brigitte	MOLLARD
	Régis	ALLARD
	Yvan	ROTA-BULO
	Denis	VINCENT
	Alain	COLSON
	Olivier	BERNI
	Pierrick	TALUY
	Sylvie	SELLERI
	Bernadette	ANCENAY
	Thomas	MONIER
	Laetitia	DOUMONT
	Marie-Elisabeth	GIRED-POTIN
	Antoine	GOMERT



Commune de Barberaz
Savoie

13. Désignation des membres du Comité Syndical du SI JEUNESSE

Il convient de désigner 4 titulaires et 3 suppléants

Titulaires	Prénom	Nom
	Arthur	BOIX-NEVEU
	Frédéric	DAVID
	Brigitte	MOLLARD
	Frédéric	CAILLAT

Suppléants	Prénom	Nom
	Mélanie	PERRET
	Thomas	MONIER
	Kamilla	COSPEN

Barberaz, comme les 4 autres communes du Canton, dispose de 4 titulaires.



MISSIONS

- participer aux travaux du syndicat et aux prises de décision.
- suivre l'exécution des projets et budgets alloués aux actions jeunesse.
- relayer l'information entre le syndicat et le conseil municipal.



Commune de Barberaz
Savoie

14. Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Le SDES a pour mission de coordonner les actions départementales relatives à l'énergie, aux services publics et aux infrastructures, ainsi que de représenter les intérêts des communes adhérentes auprès des partenaires institutionnels et privés.

Il convient de désigner **M. François MAUDUIT** pour siéger au sein du collège électoral du SDES.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie



Commune de Barberaz
Savoie

15. Délégation de signature pour travaux de réfection de la chaussée rues de la Libération et des Belledonnes

Les travaux envisagés concernent uniquement la remise en état de la chaussée et ne comprennent pas, à ce stade, l'enfouissement des réseaux aériens.

Le devis retenu avec l'entreprise SER TPR de La Ravoire s'élève à la somme de 99 995 €HT.





Commune de Barberaz
Savoie

16. Dotation scolaire et financement aux projets culturels des écoles maternelles et élémentaires publiques

Reconduction pour l'année 2026 :

- Projets culturels avec une participation financière de 550€
- « fournitures scolaires » d'un montant de 42 € par élève.
- « projets pédagogiques intra et extra muros » d'un montant de 26 € par élève.
- ramettes de papier (A4 et A3) fournie à chaque rentrée scolaire tenant compte du nombre d'élèves scolarisés et des besoins spécifiques des écoles.





Commune de Barberaz
Savoie

17. Dotation exceptionnelle à l'école élémentaire Albanne pour une semaine de découverte

Il est proposé d'attribuer une participation financière exceptionnelle de 500 € au profit de l'école élémentaire Albanne dans le cadre de l'organisation de la classe découverte prévue du 20 au 24 avril 2026 à La Bourboule.





Commune de Barberaz
Savoie

18. Vote des taux des taxes locales 2026

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux à l'identique de ceux de 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,74 %





Commune de Barberaz
Savoie

19. Lancement d'une procédure de marché public pour la restauration collective

Le marché de fourniture de repas pour les restaurants scolaires des sites de l'Albanne et de la Concorde arrivant à échéance au 31 août 2026, une nouvelle consultation doit être engagée afin d'assurer la continuité du service public.





Commune de Barberaz
Savoie

POUVOIRS DELEGUES

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	ELU SIGNATAIRE	
4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 70 000 €HT					
EUROPE SERVICE	ENTRETIEN BALAYEUSE	6 340,00 €	02/02/2026	MAIRE	FCT
SAPHELEC	ABONNEMENT PERISCO MATERNELLE ALBANNE	15,00 €	02/02/2026	MAIRE	FCT
LAGENAIS	CAMPAGNE ELAGAGE	5 800,00 €	06/02/2026	MAIRE	FCT
CONTITRADE	CHANGEMENTS PNEUS	1 617,14 €	06/02/2026	MAIRE	FCT
INEO	LOCATION FOURREAUX ORANGE	3 015,36 €	12/02/2026	MAIRE	FCT
COSEEC	LOCATION ROBOT	4 666,66 €	13/02/2026	MAIRE	FCT
COSEEC	ENTRETIEN TERRAIN	10 095,00 €	13/02/2026	MAIRE	FCT
COSEEC	ENTRETIEN TERRAIN	1 665,00 €	13/02/2026	MAIRE	FCT
VUILLERMET HORTICULTEUR	PLANTES ET FLEURS	3 682,50 €	24/02/2026	MAIRE	FCT
RENAULT	MAINTENANCE CHENAUX	2 940,00 €	24/02/2026	MAIRE	FCT
PERRIN PLOMBERIE	ENTRETIEN ANNUEL LAVE VAISSELLE	1 599,00 €	11/03/2026	MAIRE	FCT
BARE	RAMPE D'ACCESSIBILITE	6 100,70 €	20/01/2026	MAIRE	INV



Commune de Barberaz
Savoie

POUVOIRS DELEGUES suite...

EPODE	ETUDE MOE LIAISON CYCLE LELIA VIGNES	4 450,00 €	20/01/2026	MAIRE	INV
ADEQUAT	SIGNALISATION VOIRIE	4 221,12 €	02/02/2026	MAIRE	INV
ALTRAD	POUBELLES DOUBLE FLUX	31 250,00 €	13/02/2026	MAIRE	INV
ASS	EQUIPEMENT PRODUCTIVITE	4 365,94 €	13/02/2026	MAIRE	INV
REGETHERME	NETTOYAGE CUVE FIOUL	1 950,00 €	24/02/2026	MAIRE	INV
PARETI	ETANCHEITE SOUS-SOL	1 880,00 €	24/02/2026	MAIRE	INV
MEN PELLICIER	PORTES	9 010,00 €	24/02/2026	MAIRE	INV
VAUDAUX	MATERIELS ATELIERS	10 912,60 €	03/03/2026	MAIRE	INV
ASS	MATERIELS ATELIERS	3 039,00 €	03/03/2026	MAIRE	INV
DARTY	ELECTROMENAGER DIVERS SITES	1 471,63 €	11/03/2026	MAIRE	INV
DF HABITAT	MENUISERIE EXT ESPACE CAFE	25 210,00 €	13/03/2026	MAIRE	INV
TEREVA	TOILETTES	2 239,16 €	13/03/2026	MAIRE	INV



Commune de Barberaz
Savoie

DECISIONS

Date	Service	Objet	Montants	Subvention éventuelle
12/02/2026	RPE	Avenant à la convention Christelle CHABERT Modification des dates		
13/02/2026	RPE	Convention de prestation de séances d'éveil musical avec l'association "La Maison de la Gare"	750,00 €	
27/02/2026	Social	Convention entre la Mission Locale du Bassin Chambérien et la Commune de Barberaz	2 560,00 €	
13/03/2026	Social	Convention d'occupation temporaire et d'usage d'un jardin partagé sur le terrain communal		
13/03/2026	ST	Demande subvention FIPD pour déploiement de la vidéosurveillance	29 940,00 €	14 970,00 €



Commune de Barberaz
Savoie

Informations diverses



Commune de Barberaz
Savoie

Questions diverses





Commune de Barberaz
Savoie

Questions du public

